

GRANDLYON
communauté urbaine

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL DE COMMUNAUTE**

Conseil de communauté du **18 avril 2013**

Délibération n° 2013-3888

commission principale : proximité et environnement

commission (s) consultée (s) pour avis :

commune (s) : Corbas - Feyzin - Vénissieux - Fontaines Saint Martin - Fleurieu sur Saône - Dardilly - Ecully - Charbonnières les Bains - Francheville - Craponne - Rochetaillée sur Saône - Saint Genis Laval - Saint Genis les Ollières - Tassin la Demi Lune - Décines Charpieu - Chassieu - Rillieux la Pape - Genay - Montanay - Neuville sur Saône

objet : Projets nature du ruisseau des Echets, du ruisseau de Serres et des Planches, de l'Yzeron, du plateau des Hautes Barolles, de Méginand, de la Branche Nord du V Vert, de Sermenaz, du vallon des Torrières, des Grandes Terres - Attribution de subventions de fonctionnement et d'investissement pour les programmes d'actions 2013 - Individualisation partielle d'autorisation de programme

service : Délégation générale au développement urbain - Direction de la planification et des politiques d'agglomération

Rapporteur : Monsieur le Conseiller Quiniou

Président : Monsieur Gérard Collomb

Nombre de conseillers en exercice au jour de la séance : 156

Date de convocation du Conseil : vendredi 5 avril 2013

Secrétaire élu : Monsieur Marc Augoyard

Compte-rendu affiché le : lundi 22 avril 2013

Présents : MM. Collomb, Bret, Darne J., Reppelin, Da Passano, Buna, Mme Guillemot, MM. Daclin, Kimelfeld, Crimier, Philip, Abadie, Arrue, Mmes Besson, David M., MM. Barge, Passi, Brachet, Sécheresse, Desseigne, Mme Dognin-Sauze, M. Crédoz, Mme Gelas, MM. Claisse, Bernard R., Bouju, Vesco, Mme Frih, MM. Rivalta, Assi, Julien-Laferrière, Mme Ait-Maten, MM. Appell, Ariagno, Augoyard, Balme, Mme Bargoin, MM. Barret, Barthelémy, Bernard B., Mme Bonniel-Chalier, MM. Bousson, Braillard, Broliquier, Buffet, Chabrier, Mme Chevallier, MM. Corazzol, Coste, Coulon, Mme Dagherne, MM. Darne JC., David G., Desbos, Deschamps, Mme Dubos, MM. Dumas, Ferraro, Forissier, Fournel, Gentilini, Geourjon, Gignoux, Gillet, Gléréan, Goux, Grivel, Guimet, Havard, Huguet, Imbert, Jacquet, Joly, Justet, Kabalo, Lambert, Mmes Laurent, Laval, MM. Le Bouhart, Lebuhotel, Lelièvre, Léonard, Mme Lépine, M. Lévêque, Mme Levy, MM. Llung, Longueval, Louis, Millet, Ollivier, Mme Pesson, MM. Petit, Pillon, Plazzi, Quiniou, Mme Rabatel, M. Réale, Mmes Revel, Roger-Dalbert, MM. Rousseau, Rudigoz, Sangalli, Schuk, Serres, Suchet, Thivillier, Touléron, Touraine, Uhlrich, Vaté, Vergiat, Mme Vessiller, MM. Vial, Vincent, Vurpas, Mme Yérémián.

Absents excusés : Mme Domenech Diana, M. Charrier (pouvoir à Mme Besson), Mmes Vullien (pouvoir à M. Reppelin), Pédrini (pouvoir à M. Lebuhotel), MM. Charles (pouvoir à M. Coste), Colin (pouvoir à M. Suchet), Mme Peytavin (pouvoir à M. Millet), M. Albrand (pouvoir à M. Jacquet), Mmes Bailly-Maitre (pouvoir à M. Thivillier), Baume (pouvoir à Mme Chevallier), Benelkadi (pouvoir à Mme Frih), Cardona (pouvoir à M. Vergiat), Chevassus-Masia (pouvoir à M. Barthelémy), MM. Cochet (pouvoir à M. Petit), Fleury (pouvoir à M. Pillon), Galliano (pouvoir à M. Abadie), Mme Hamdiken-Ledesert (pouvoir à M. Goux), MM. Lyonnet (pouvoir à M. Grivel), Martinez (pouvoir à M. Kabalo), Morales (pouvoir à M. Geourjon), Nissanian (pouvoir à M. Longueval), Mme Palleja, MM. Pili (pouvoir à M. Justet), Roche (pouvoir à M. David G.), Terrot (pouvoir à M. Buffet), Thévenot (pouvoir à M. Barret), Mme Tifra (pouvoir à M. Llung), M. Turcas (pouvoir à Mme Lépine).

Absents non excusés : MM. Calvel, Barral, Mmes Bab-Hamed, Bocquet, MM. Bolliet, Chabert, Flaconnèche, Genin, Mme Ghemri, MM. Giordano, Muet, Mme Perrin-Gilbert.

Conseil de communauté du 18 avril 2013**Délibération n° 2013-3888**

commission principale :	proximité et environnement
commune (s) :	Corbas - Feyzin - Vénissieux - Fontaines Saint Martin - Fleurieu sur Saône - Dardilly - Ecully - Charbonnières les Bains - Francheville - Craponne - Rochetaillée sur Saône - Saint Genis Laval - Saint Genis les Ollières - Tassin la Demi Lune - Décines Charpieu - Chassieu - Rillieux la Pape - Genay - Montanay - Neuville sur Saône
objet :	Projets nature du ruisseau des Echets, du ruisseau de Serres et des Planches, de l'Yzeron, du plateau des Hautes Barolles, de Méginand, de la Branche Nord du V Vert, de Sermenaz, du vallon des Torrières, des Grandes Terres - Attribution de subventions de fonctionnement et d'investissement pour les programmes d'actions 2013 - Individualisation partielle d'autorisation de programme
service :	Délégation générale au développement urbain - Direction de la planification et des politiques d'agglomération

Le Conseil,

Vu le rapport du 26 mars 2013, par lequel monsieur le Président expose ce qui suit :

Le schéma de cohérence territoriale (SCOT) 2030 de l'agglomération lyonnaise a défini son développement autour des 3 réseaux (réseau des transports collectifs, réseau bleu des fleuves et réseau vert des espaces naturels, agricoles et forestiers). En concordance, la Communauté urbaine de Lyon a défini, dans le plan local d'urbanisme (PLU), une trame verte, réseau continu d'espaces naturels et agricoles pas ou peu urbanisés.

L'arrêté préfectoral n° 7065 du 20 décembre 2010, relatif aux compétences de la Communauté urbaine, a prévu, dans son article 4, que la Communauté urbaine pourrait soutenir les actions en faveur de la préservation et de la promotion d'espaces naturels et des espèces qu'ils abritent.

Dans sa délibération n° 2006-6763 du 13 novembre 2006 relative à la définition d'une politique communautaire en faveur des espaces naturels et agricoles et des agriculteurs, la Communauté urbaine a précisé son champ d'intervention et a réaffirmé le partenariat avec les communes ou leurs groupements, et avec le Département du Rhône.

Afin de répondre à ces orientations, la Communauté urbaine poursuit avec ses partenaires le développement des "projets nature". Ils ont pour objectif la connaissance, la préservation, la gestion et la valorisation des espaces naturels et agricoles périurbains. Chaque année, des programmes d'actions concrétisant ces objectifs sont définis.

Lorsque les projets nature concernés sont sur la liste des espaces naturels sensibles du Département du Rhône, le Département participe à hauteur de 40 % du coût des actions prévues en investissement et en fonctionnement et par l'intervention des brigades vertes. Les études préalables de définition des plans de gestion sont prises en charge pour 50 % par la Communauté urbaine et le Département.

Pour mémoire, la Communauté urbaine a financé en 2012 un montant de 119 633 € en investissement et de 175 404 € en fonctionnement dans le cadre des attributions de subventions pour les programmes d'actions 2012 des projets nature.

Aujourd'hui, il existe sur le territoire de la Communauté urbaine 12 projets nature, auxquels il convient d'ajouter les territoires des Monts d'Or, les îles et îlons du Rhône et le Grand parc nature de Miribel.

Il est proposé de participer aux actions prévues pour 2013 dans le cadre de 9 projets nature et d'un projet d'animation du V Vert de l'est lyonnais. Les autres projets feront l'objet d'une délibération ultérieure.

Les actions d'investissement concernant les projets natures et les jardins font l'objet d'une individualisation de l'autorisation de programme globale P27 - Préservation et promotion d'espaces naturels pour un montant de 371 000 € pour 2013.

a) - Le projet nature du ruisseau des Echets

Ce projet est conduit sous maîtrise d'ouvrage du Syndicat intercommunal du vallon du ruisseau des Echets, créé en 1997 et composé des Communes de Fontaines Saint Martin, Fleurieu sur Saône et Rochetaillée sur Saône. Ensemble, les 3 Communes ont décidé de préserver ce vallon d'une superficie de 294 hectares, d'une part en le protégeant et en se dotant des outils nécessaires, notamment en donnant leur accord à la création par le Département d'une zone de préemption sur la partie classée en espace naturel sensible, d'autre part en le mettant en valeur par des actions réalisées dans le cadre du projet nature.

Pour 2013, il est prévu des actions d'entretien et de sécurisation du site, des actions d'animation pédagogique et la réalisation d'un ouvrage du ruisseau des Echets ainsi que l'assistance à maîtrise d'ouvrage pour la réalisation du programme.

Les actions soutenues par la Communauté urbaine portent sur :

- le prolongement d'un sentier sur la Commune de Rochetaillée sur Saône (négociation foncière, en investissement),
- la réalisation d'un ouvrage sur l'histoire du ruisseau des Echets et outils de communication,
- des actions d'éducation et de sensibilisation à l'environnement.

Projet nature du Ruisseau des Echets	Coût du projet	Département du Rhône	Commune de Fontaines Saint Martin	Syndicat intercommunal du vallon du Ruisseau des Echets	Communauté urbaine de Lyon
	37 005 €	11 510 € + mise à disposition des brigades vertes	1 200 €	11 842 €	12 453 €
investissement	10 870 € HT 13 000 € TTC	4 348 € (40% du coût HT)	0	2 130 € TVA	6 522 € (60% du coût HT)
fonctionnement	9 885 €	3 954 €	0	0	5 931 €
autres projets sans financement Communauté urbaine	14 120 €	3 208 €	1 200 €	9 712 €	0

Pour mémoire, la Communauté urbaine a soutenu le Syndicat intercommunal du vallon du ruisseau des Echets à hauteur de 5 907 € en crédits d'investissement et 5 310 € en crédits de fonctionnement en 2012, lui permettant de réaliser 33 cycles de 3 animations pédagogiques en direction des écoles, dans le cadre d'un appel à projet.

b) - Le projet nature des ruisseaux de Serres et des Planches

Ce projet est placé sous maîtrise d'ouvrage du Syndicat intercommunal des vallons de Serres et des Planches regroupant les Communes de Charbonnières les Bains, de Dardilly et d'Ecully pour le maintien de la qualité environnementale des vallons des 2 ruisseaux ainsi que pour l'accueil et la sensibilisation à l'environnement du public.

Pour 2013, il est prévu l'aménagement de mares ainsi que des actions d'éducation à l'environnement et au monde agricole, des sorties nature, une action de sauvegarde et de suivi des amphibiens, des acquisitions de terrains et l'édition d'un journal.

L'action soutenue par la Communauté urbaine porte sur :

- l'aménagement de mares et des acquisitions de terrains (investissement),
- l'éducation relative à l'environnement et au monde agricole, l'édition d'un journal semestriel, une action de sauvegarde et de suivi des amphibiens (fonctionnement).

Projet nature des ruisseaux de Serres et des Planches	Coût du projet	Département du Rhône	Syndicat intercommunal des vallons de Serres et des Planches	Communauté urbaine de Lyon
	42 340 €	15 953 € + mise à disposition des brigades vertes	6 058 €	20 329 €
investissement	12 542 € HT 15 000 € TTC	5 017 € (40% du coût HT)	2 458 € TVA	7 525 €* (60% du coût HT)
fonctionnement	27 340 €	10 936	3 600 €	12 804 €

* action validée en 2012 et financée sur l'opération n° 0P27O2511 - Espaces naturels et jardins 2012

Pour mémoire, la Communauté urbaine a soutenu le Syndicat intercommunal des vallons de Serres et des Planches à hauteur de 2 542 € en crédits d'investissement et 12 600 € en crédits de fonctionnement en 2012, lui permettant de réaliser 31 demi-journées d'animations pédagogiques dans les écoles, au bénéfice de 784 enfants.

c) - Projet nature du plateau des grandes Terres

Ce projet est conduit sous maîtrise d'ouvrage du Syndicat intercommunal du plateau des Grandes Terres, comprend les Communes de Feyzin, Corbas et Vénissieux.

Par délibération n° 2011-2328 du 27 juin 2011, le Conseil de communauté a approuvé une convention cadre 2011-2013 avec le Syndicat intercommunal du plateau des Grandes Terres pour la mise en œuvre du projet nature du plateau des Grandes Terres pour un montant global de 300 000 €.

Les objectifs poursuivis dans le cadre de la convention partenariale triennale avec le Syndicat intercommunal sont :

- assurer la pérennité d'un espace agricole et naturel en maintenant la qualité des espaces naturels et agricoles du plateau et en préservant et favorisant la biodiversité,
- valoriser le paysage en veillant à l'intégration paysagère des aménagements et en mettant en valeur une identité atypique,
- améliorer l'accessibilité du site en aménageant les portes d'entrées du plateau des Grandes Terres, en favorisant l'accès en mode doux et en favorisant l'accès à tous les publics,
- sensibiliser et communiquer en éduquant à l'environnement, en interprétant les patrimoines, en concertant avec les acteurs locaux et les partenaires et en communiquant auprès du public,
- ouvrir le projet en favorisant le dialogue avec de nouveaux acteurs et partenaires et en s'inscrivant dans une démarche de cohérence territoriale sur le long terme.

Les actions 2013 soutenues par la Communauté urbaine portent sur :

- des actions de confortement du réseau de haies champêtres et l'expérimentation d'apport de matière organique (investissement),
- des actions de gestion et d'entretien des équipements, la mise en place de terres fleuries et d'un refuge Ligue pour la protection des oiseaux (LPO), de l'événementiel, l'exploitation de 10 ruches, des actions de médiation et d'information et des actions d'animations pédagogiques (fonctionnement).

Projet nature du plateau des grandes Terres	Coût du projet	Syndicat intercommunal du plateau des Grandes terres	Communauté urbaine de Lyon
	140 517 €	40 517 €	100 000 €
investissement	32 250 €	6 250 €	26 000 €
fonctionnement	88 504 €	14 504 €	74 000 €

autres projets sans financement Communauté urbaine	19 763 €	19 763 €	0
---	----------	----------	---

Pour mémoire, la Communauté urbaine a soutenu le Syndicat intercommunal du plateau des Grandes Terres à hauteur de 40 804 € en crédits d'investissement et 70 176 € en crédits de fonctionnement en 2012. En 2012, ont pu être réalisés entre autres la mise en place de râteliers à vélos ainsi que la requalification d'un parking et la conception et l'installation d'un panneau pédagogique sonore de découverte de la faune sauvage des Grandes Terres ainsi que 3 cycles de 3 animations pédagogiques.

d) - Le projet nature du vallon de l'Yzeron

Initié en 1994, ce projet concerne les Communes de Craponne et de Francheville. Il est géré par délégation de maîtrise d'ouvrage de la Commune de Francheville à la Commune de Craponne pour une période de 3 années. Ses objectifs sont l'entretien et l'ouverture au public du vallon de l'Yzeron mais également la gestion des landes de Sorderattes et de la prairie de Pont Chabrol (zone humide) ainsi que l'ensemble des espaces naturels des 2 communes.

Pour 2013, il est prévu d'investir dans de nouveaux équipements de signalétique, d'entretenir les sites de Pont Chabrol, des Sorderattes et du Fort du Bruissin, de mener des actions d'animation pédagogique et de l'assistance à maîtrise d'ouvrage. Le coût total est estimé à 68 048 €.

Les actions soutenues par la Communauté urbaine portent sur :

- l'acquisition de nouveaux équipements de signalétique et d'interprétation (investissement),
- les actions d'éducation et de sensibilisation à l'environnement, (fonctionnement).

Projet nature du vallon de l'Yzeron	Coût du projet	Département du Rhône	Communes	Communauté urbaine de Lyon
	68 048 €	25 150 € + mise à disposition des brigades vertes	17 218 €	25 680 €
investissement	12 800 € HT 15 308 € TTC	5 120 € (40% du coût HT)	1 333 € TVA	7 680 €* (60% du coût HT)
fonctionnement	30 000 €	12 000 €	0	18 000 €
autres projets sans financement Communauté urbaine	22 740 €	8 030 €	15 885 €	0

* action validée en 2012 et financée sur l'opération n° 0P27O2511 - Espaces naturels et jardins 2012

Pour mémoire, la Communauté urbaine a soutenu le projet nature du vallon de l'Yzeron à hauteur de 7 525 € en crédits d'investissement et 18 000 € en crédits de fonctionnement en 2012, permettant la restauration totale de la platte du Martoret, élément patrimonial local qui avait été détruit suite à un acte de vandalisme ainsi que 50 cycles de 3 animations pédagogiques.

e) - Le projet nature du plateau des Hautes Barolles

Initié en 1998, ce projet porte sur les espaces agricoles et naturels du plateau des Hautes Barolles de la Commune de Saint Genis Laval. Ce plateau n'est inscrit à l'inventaire départemental des espaces naturels sensibles que sur une petite portion au nord qui, à ce jour, n'est pas mise en valeur. De ce fait, le Département du Rhône n'intervient pas dans la mise en œuvre et le financement du projet nature.

Pour 2013, il est prévu de réaliser des travaux d'équipements (entretien et remplacement de bornes signalétiques) la remise en état d'une parcelle agricole, l'entretien du plateau et des sentiers et la sensibilisation à l'activité agricole et aux richesses naturelles. Le coût total est estimé à 39 625 €.

Les actions soutenues par la Communauté urbaine portent sur :

- l'entretien des sentiers balisés par l'acquisition de barrières et chicanes et la remise en état d'une parcelle agricole (investissement),
- la sensibilisation à l'activité agricole et aux richesses naturelles (fonctionnement).

Projet nature du plateau des Hautes Barolles	Coût du projet	Commune de Saint Genis Laval	Communauté urbaine de Lyon
		39 625 €	6 247 €
investissement	13 378 € HT 16 000 € TTC	2 622 €	13 378 €
fonctionnement	20 000 €	0	20 000 €
autres projets sans financement Communauté urbaine	3 625 €	3 625 €	0

Pour mémoire, en 2012 la Communauté urbaine a soutenu le projet nature du plateau des Hautes Barolles à hauteur de 8 040 € en crédits d'investissement et 20 000 € en crédits de fonctionnement sur la sensibilisation à l'activité agricole et aux richesses naturelles. Le projet nature a effectué la réparation de barrières et a réalisé 54 demi-journées d'animations.

f) - Le projet nature du plateau de Méginand

Depuis 2007, les Communes de Tassin la Demi Lune, de Saint Genis les Ollières et de Sainte Consorce ont décidé de mettre en valeur et de préserver le plateau de Méginand. Les Communes de Grézieu la Varennes, Charbonnières les Bains, Marcy l'Etoile ainsi que la Communauté de communes des vallons du Lyonnais se sont associées à ce projet.

L'ensemble des communes concernées ont décidé de confier la maîtrise d'ouvrage du projet nature intitulé "projet nature du plateau de Méginand et des vallons du Charbonnière, du Ribes et du Ratier", à la Commune de Tassin la Demi Lune. Ce plateau agricole, avec une forte prédominance de l'élevage présente une richesse et une qualité paysagère remarquable aux portes de la ville.

Pour l'année 2013, il est prévu une étude d'interprétation et de mise en valeur du territoire, l'entretien des zones humides et d'arbres têtards et des animations pédagogiques pour l'année scolaire 2013/2014 pour l'ensemble des communes. Le coût total est estimé à 63 875 €.

Les actions soutenues par la Communauté urbaine portent sur :

- une étude d'interprétation et de mise en valeur du territoire pour un coût total estimé à 11 960 € TTC (investissement),
- des actions d'éducation et de sensibilisation à l'environnement (fonctionnement).

Projet nature du plateau de Méginand	Coût du projet	Département du Rhône	Communes	Communauté de communes des vallons du Lyonnais	Communauté urbaine de Lyon
		63 875 €	26 005 €	10 679 €	10 811 €
investissement	10 000 € HT 11 960 € TTC	4 270 €	1 431 €	1 879 €	4 380 €
fonctionnement	20 000 €	8 000 €	0	0	12 000 €

La Communauté urbaine a soutenu le projet nature du plateau de Méginand à hauteur de 6 840 € en crédits d'investissement et 14 400 € en crédits de fonctionnement en 2012. 180 mètres linéaires de haies ont été replantés, une mare pédagogique a été recréée, et 712 élèves ont pu bénéficier d'animations nature sur le territoire.

g) - Le projet nature de Sermenaz

L'espace naturel de Sermenaz est l'un des 87 sites inscrits à l'inventaire des espaces naturels sensibles du Département du Rhône, document de référence pour l'application d'une politique de protection, de gestion et d'ouverture au public de ces espaces. Cet espace naturel, propriété de la Communauté urbaine a été mis à disposition de la Commune de Rillieux la Pape.

Pour l'année 2013, il est ainsi prévu un diagnostic forestier, des travaux d'abattage et de plantation, des interventions pédagogiques auprès des jeunes publics, qui pourront être conduites sur l'année scolaire 2013-2014. Le coût total est estimé à 33 188 €.

Les actions soutenues par la Communauté urbaine portent sur :

- un diagnostic forestier, des travaux d'abattage et de plantation (investissement),
- des actions d'éducation et de sensibilisation à l'environnement (fonctionnement).

Projet nature de Sermenaz	Coût du projet	Département du Rhône	Commune de Rillieux la Pape	Communauté urbaine de Lyon
	33 188 €	10 400 € + mise à disposition des brigades vertes	7 188 €	15 600 €
investissement	8 000 € HT 9 568 € TTC	3 200 € (40% du coût HT)	1 568 € TVA	4 800 € (60% du coût HT)
fonctionnement	18 000 €	7 200 €	0	10 800 €
autres projets sans financement Communauté urbaine	5 620 €	0	5 620 €	0

Pour mémoire, la Communauté urbaine a soutenu le projet nature de Sermenaz à hauteur de 7 200 € en crédits de fonctionnement en 2012 et a permis la réouverture d'une prairie.

h) - Le projet nature du vallon des Torrières

Situé sur les Communes de Genay, Montanay et Neuville sur Saône, le vallon des Torrières est inscrit à l'inventaire des espaces naturels sensibles du Département. Il est également identifié comme un site d'intérêt écologique par la Communauté urbaine.

Cet espace abrite des espèces patrimoniales comme le grand duc, le guêpier d'Europe, le petit et le grand Murin (chauve-souris), le Lucane cerf volant, le triton alpestre, la truite Fario, etc. En ce qui concerne les milieux naturels, les habitats rencontrés sont assez communs, malgré la présence de quelques habitats relictuels comme la forêt alluviale d'aulnes et de frênes très réduite le long du ruisseau. Ce site est également un corridor écologique permettant des déplacements de chevreuils en direction des plateaux au nord et au sud, les déplacements vers l'est étant limités par la ligne TGV.

Les trois communes ont décidé de déléguer la maîtrise d'ouvrage du projet nature à la Commune de Neuville sur Saône.

Pour 2013, il est prévu la réfection du chemin des Mares, des actions d'éducation et de sensibilisation à l'environnement et l'entretien de sites naturels. Le coût total est estimé à 48 081 €.

Les actions soutenues par la Communauté urbaine portent sur :

- la réfection du chemin des Mares (investissement),
- des actions d'éducation et de sensibilisation à l'environnement (fonctionnement).

	Coût du projet	Département du Rhône	Communes	Communauté urbaine de Lyon
Projet nature du vallon des Torrières	48 081 €	17 856 € + mise à disposition des brigades vertes	8 607 €	21 618 €
investissement	15 000 € HT 17 940 € TTC	6 000 € (40% du coût HT)	2 940 € TVA	9 000 € (60% du coût HT)
fonctionnement	21 030 €	8 412 €	0	12 618 €
autres projets sans financement Communauté urbaine	9 111 €	3 444 €	5 667 €	0

Pour mémoire, la Communauté urbaine a soutenu le projet nature des Torrières à hauteur de 17 118 € en 2012, qui a permis la réalisation d'un diagnostic du chemin des Marres.

i) - Le projet nature de la branche nord du V Vert

Ce projet concerne l'espace naturel et agricole situé entre les communes de Chassieu et de Décines Charpieu. En 2007, un diagnostic écologique de ce site a montré la présence d'espèces patrimoniales, et un plan de gestion a été défini pour entretenir les espaces naturels de cet espace agricole, en cohérence avec les différents projets urbains existant à proximité. Pour la mise en œuvre de ce plan de gestion, la Commune de Chassieu a délégué à la Commune de Décines Charpieu la maîtrise d'ouvrage pour ce projet pour une période de trois années.

Pour 2013, il est prévu de réaliser un clip vidéo de présentation du V Vert, une étude de la signalétique du sentier des tournesols, et des animations scolaires dans les écoles de Décines Charpieu et Chassieu en lien avec le territoire dont le coût total est estimé à 35 548 € TTC.

Les actions soutenues par la Communauté urbaine portent sur :

- la réalisation d'un clip vidéo de présentation du V Vert et d'une étude de la signalétique du sentier des tournesols (investissement),
- sur des actions d'éducation et de sensibilisation à l'environnement (fonctionnement).

	Coût du projet	Département du Rhône	Communes	Communauté urbaine de Lyon
Projet nature de la Branche nord du V Vert	35 548 €	13 200 € + mise à disposition des brigades vertes	2 548 €	19 800 €
investissement	13 000 € HT 15 548 € TTC	5 200 € (40 % du coût HT)	2 548 €	7 800 € (60 % du coût HT)
fonctionnement	20 000 €	8 000 €	0	12 000 €

Pour mémoire, la Communauté urbaine a soutenu le projet nature de la branche nord du V Vert à hauteur de 11 100 € en crédits de fonctionnement en 2012 que la réalisation de 10 cycles de 3 animations pédagogiques.

j) - Opération 10 000 enfants pour une forêt (projet nature V Vert)

En parallèle, depuis plusieurs années, la Commune de Décines Charpieu met en œuvre une action intitulée 10 000 enfants pour une forêt qui a un double objectif : éducation à l'environnement pour les enfants de cycle 3 par la plantation d'arbres et la création d'une forêt sur le site réhabilité d'une ancienne décharge le long de la rocade. La participation en fonctionnement de la Communauté urbaine est de 4 000 € versée à la Commune de Décines Charpieu ;

Vu ledit dossier ;

Oùï l'avis de sa commission proximité et environnement ;

DELIBERE

1° - Approuve, dans le cadre des projets nature :

a) - l'attribution de subventions pour la réalisation des programmes d'actions 2013, pour un montant total de 269 238 € composé de 87 085 € de crédits d'investissement et de 182 153 € de crédits de fonctionnement, répartis de la façon suivante :

Bénéficiaires	Subvention d'équipement	Subvention de fonctionnement	Total
Syndicat intercommunal du vallon du ruisseau des Echets : projet nature des Echets	6 522 €	5 931 €	12 453 €
Syndicat intercommunal des vallons de Serres et des Planches : projet nature de Serres et des Planches	7 525 €	12 804 €	20 329 €
Syndicat intercommunal du plateau des Grandes Terres	26 000 €	74 000 €	100 000 €
Commune de Craponne : projet nature du vallon de l'Yzeron	7 680 €	18 000 €	25 680 €
Commune de Saint Genis Laval : projet nature des Hautes Barolles	13 378 €	20 000 €	33 378 €
Commune de Tassin la Demi Lune : projet nature du plateau de Méginand	4 380 €	12 000 €	16 380 €
Commune de Rillieux la Pape : projet nature de Sermenaz	4 800 €	10 800 €	15 600 €
Commune de Neuville sur Saône : projet nature du vallon des Torrières	9 000 €	12 618 €	21 618 €
Commune de Décines Charpieu : projet nature branche nord du V Vert	7 800 €	12 000 €	19 800 €
Commune de Décines Charpieu pour la réalisation 10 000 enfants pour une forêt	0	4 000 €	4 000 €

b) - les conventions à passer entre la Communauté urbaine de Lyon et le Syndicat intercommunal du vallon du ruisseau des Echets, le Syndicat intercommunal des vallons de Serres et des Planches, le Syndicat intercommunal du plateau des Grandes Terres, les Communes de Craponne, Saint Genis Laval, Tassin la Demi Lune, Neuville sur Saône, Décines Charpieu et Rillieux la Pape.

2° - Autorise monsieur le Président à signer lesdites conventions.

3° - Décide l'individualisation partielle de l'autorisation de programme globale P27 - Préservation et promotion d'espaces naturels sur l'opération n° 0P27O2512 pour un montant de 371 000 € TTC en dépenses à la charge du budget principal, répartis selon l'échéancier prévisionnel suivant :

- 230 000 € en 2013
- 141 000 € en 2014.

4° - Les dépenses en investissement seront imputées sur les crédits inscrits et à inscrire au budget principal - exercices 2013 et suivants - comptes 2041412 et 2041582 - fonction 830 :

- sur l'opération n° 0P27O2511 pour un montant de 15 105 €,
- sur l'opération n° 0P27O2512 pour un montant de 71 980 €.

5° - Les dépenses en fonctionnement, pour un montant de 182 153 €, seront imputées sur les crédits inscrits et à inscrire au budget principal - exercice 2013 - comptes 657 341 et 657 358 - fonction 830 - opération n° 0P27O2512.

Et ont signé les membres présents,
pour extrait conforme.

Reçu au contrôle de légalité le : 22 avril 2013.